

Objet : Décision portant délégation de signature de M. Philippe Courtier, directeur de l'UTC à M. Olivier Gapenne, directeur adjoint de l'UTC.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 89-442 du 28 juin 1989,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

DÉCIDE

Article unique :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier Gapenne, directeur adjoint, à effet de signer le protocole d'accord relatif à la constitution d'un réseau « universités et grandes écoles » au cœur de la troisième révolution industrielle – UNIREV3 – (2018/2021) le mardi 16 octobre 2018.

Le directeur,

Philippe Courtier



**Service des
affaires générales et
juridiques**

Aurélie Germonprez

✉ aurelie.germonprez@utc.fr

☎ 03-44-23-73-76

📠 03-44-23-46-74

**Université de
Technologie
de Compiègne**

CS 60319

Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23
www.utc.fr

original : service des affaires générales et juridiques
copies : service ou direction concerné(e)
direction des affaires financières
agent comptable
intéressé(e)
rectorat
diffusion : rubrique actes réglementaires